

C.T.C.C. Le travail

EDITION DE la Mauricie

Rédacteur: **JACQUES HEBERT**

La Consolidated Paper veut continuer de violer la loi

La CONSOLIDATED a publié dans les journaux de la région des pages entières où, sans en avoir l'air, elle affirme son mépris pour la loi de l'observance du dimanche.

Les gérants de cette compagnie semblent croire que le fait d'imprimer une fausseté lui donne une apparence de vérité et que nos gens sont prêts à croire tout ce qui se publie dans les gazettes.

UN MOULIN A PAPIER, ÇA S'ARRETE !

Ainsi, la compagnie ose écrire: "Il n'entre aucunement dans nos desseins de violer le jour du Seigneur et de ne point observer la loi du dimanche."

Nous prenez-vous pour des imbéciles?

Vos desseins et vos rêves ne nous intéressent pas. Ce qui compte ce sont les faits, ce sont vos actes. Or il est un fait que des employés travaillent dans vos usines le dimanche. Un fait indiscutable. Il est aussi un fait que ce travail n'entre pas dans les rares cas d'extrême nécessité ou d'urgence prévus par la

loi. La production d'une usine de papier peut s'arrêter à volonté. Quant aux réparations et menus travaux que vous tenez à faire le dimanche, ils peuvent très bien se faire un autre jour de la semaine.

La seule raison pour laquelle vous voulez forcer les employés à travailler le dimanche, c'est que votre désir de profits n'a pas de limites. Même si vous ne faites pas de la grande production le dimanche, vous savez que tout ce qui sera fait ce jour-là, permettra une plus grande production les jours suivants.

LA CONSOLIDATED JOUE SUR LES MOTS

Vous trompez donc le public quand vous affirmez: "Dans aucun de ces cas, avons-nous demandé à nos ouvriers de travailler une seconde le dimanche pour produire le papier que nous n'avions pu fabriquer durant la semaine."

Vous le trompez d'autant plus que dans le cas des rebobineuses, vous forcez des employés à faire un véritable travail de production tout en essayant de les convaincre qu'il s'agit de réparations.

Le travail des rebobineuses consiste à reprendre des rouleaux de papier dans lesquels il y a certaines défauts. C'est un travail spécial qui permet ensuite de vendre lesdits rouleaux de papier. Il n'est pas nécessaire d'être savants pour comprendre que ce travail est véritablement un travail de production.

Seul compte le profit

Donc, quels que soient vos "desseins", vous violez le jour du Seigneur et vous n'observez point la loi du dimanche.

Si au moins, vous aviez de bonnes raisons. Si, par exemple, vous produisiez du vaccin SALK et qu'une épidémie de

d'urgence, d'exécuter ou de faire exécuter aucune oeuvre industrielle, etc..."

Comme la mauvaise et vieille habitude de la CONSOLIDATED n'a rien à voir dans les cas de nécessité ou d'urgence et qu'elle agit dans un but évident de lucre, la compagnie viole la loi de façon flagrante.

Privilèges qui ont assez duré

Elle le sait bien et c'est pourquoi elle s'empresse de présenter ses faux prétextes à la population.

Par exemple, elle s'accroche au fait que le travail du dimanche est une règle dans l'industrie du papier.

C'est un fait mais c'est un mauvais argument. Un mal généralisé reste un mal.

Et puis, d'ailleurs, pourquoi l'industrie du papier jouit-elle d'une tolérance refusée aux autres industries? Pourquoi l'industrie du papier ne subirait-elle pas la perte normale occasionnée par le repos dominical des employés? Cette situation privilégiée des

compagnies de papier ne s'explique que par la puissance même de ces compagnies qui se moquent des lettres des évêques et qui refusent de se soumettre aux ordres du gouvernement.

Il est temps qu'une industrie trop orgueilleuse qui résiste ouvertement aux autorités religieuses et civiles soit matée. Il semble bien que seul un syndicalisme dynamique peut réussir ce tour de force et faire enfin respecter dans la Province une loi qui touche d'aussi près la vie religieuse, familiale et sociale des Canadiens.

Le dimanche du papetier



"Pourquoi papa ne vient-il pas à la messe avec nous?"

LA PROSPERITE EXTRAORDINAIRE DE LA CONSOLIDATED

Les actionnaires ne sont pas obligés de travailler le dimanche

Les opinions du Financial Post en matière de finance sont habituellement sérieuses. Or, sous le titre "SELECTED GROWTH STOCKS", ce journal publie chaque mois des renseignements sur les compagnies les plus prospères selon les avis des meilleurs conseillers en matière de placements.

Des chiffres éloquentes
Dernièrement, la CONSOLIDATED PAPER était choisie par les spécialistes du FINANCIAL POST qui donnent les raisons (d'ailleurs excellentes!) de leur choix. Ils citent des chiffres qui en disent plus long qu'un long discours aux financiers: le dividende trimestriel de la Consolidated a été porté de 37½ à 50c l'action; les profits ont tellement augmenté que la compagnie a racheté une émission d'obligations de \$35 millions lancée en 1946 et fait des dépenses de capital pour \$29 millions. Quant

aux profits nets pour cette année, ils sont de \$11.8 millions, ce qui représente une augmentation de 7.9%.

Par ailleurs, le procès verbal des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Consolidated Paper nous apprend qu'en 1954 la compagnie a produit et vendu plus de papier-journal qu'en toute autre année antérieure. De plus, les perspectives de consommation du papier-journal aux Etats-Unis, en Angleterre et au Canada semblent excellentes pour plusieurs années à venir.

Les actionnaires d'abord!

Nous ne pourrions que nous réjouir de la prospérité actuelle et des perspectives d'avenir de la Consolidated si par ailleurs cette compagnie s'intéressait vraiment au bien-être relatif de ses employés, si elle payait des salaires convenables et si, dans le but d'augmenter encore ses bénéfices déjà énormes, elle ne forçait ses employés à travailler le dimanche.

Hélas! on sent bien que la compagnie se préoccupe infiniment plus de plaire à ses actionnaires que de s'entendre avec les syndicats.

Une réaction d'un actionnaire lors de cette assemblée nous montre bien quelle sorte d'hommes cupides on rencontre parmi les actionnaires et les administrateurs de cette compagnie. Après avoir entendu M. Belnap

Que disent les marchands de la ville

Ceux qui veulent diviser pour régner, ceux qui cherchent toujours à opposer les uns aux autres, marchands détaillants et ouvriers syndiqués, tous ceux-là et les compagnies qui les inspirent auraient été bien déçus, la semaine dernière, s'ils avaient pu assister à la rencontre qui réunit quelques dirigeants syndicaux avec les représentants de nos commerçants.

Les deux groupes seraient ennemis? Voyons... Il suffit d'y réfléchir un peu.

x x x x

Pourquoi les ouvriers seraient-ils ennemis des marchands détaillants, de ceux qui précisément les servent le mieux, qui consentent de temps à autre des conditions plus faciles, qui desservent avec plus de soin chaque quartier de la ville? qui connaissent personnellement chacun de leurs clients? Les travailleurs ne gaspillent pas leur énergie à détester des gens contre qui ils n'ont aucun grief.

Et pourquoi les marchands, de leur côté, seraient-ils hostiles aux travailleurs? Pourquoi auraient-ils des préjugés favorables aux compagnies et défavorables aux ouvriers? Avant de répondre à cette question, il faudrait d'avord répondre à une autre: combien les compagnies achètent-elles par année de livres de beurre? de pintes de lait? de robes? de complets? de paires de souliers? Comparez votre réponse à cette question avec les chiffres que suggère la question suivante: combien les quelque six mille ouvriers de Shawinigan achètent-ils chaque année de beurre, de viande, de vêtements, de meubles?

Il est facile de calculer que la population ouvrière dépense chaque semaine plus de \$375,000 et que c'est à même cette somme que les marchands, tous les marchands de la ville, constituent leur propre revenu.

Mais s'ils n'ont pas de raison de détester les ouvriers peut-être en auraient-ils de détester les syndicats? C'est peu probable, car les marchands, gens éclairés, savent bien que c'est grâce au syndicalisme si le pouvoir d'achat des ouvriers de Shawinigan s'est accru depuis dix ans de quelque \$150,000 par semaine.

x x x x

Les marchands détesteraient alors les arrêts de travail? Mais non, puisqu'ils se rendent compte que les arrêts de travail sont parfois nécessaires et que c'est grâce à ces luttes que le pouvoir d'achat, un moment diminué par le conflit, continue ensuite de s'accroître.

En somme, marchands, ouvriers et syndicats ont des intérêts communs et sont assez intelligents pour s'en rendre compte.

Ce qu'ils nous ont dit la semaine dernière? Qu'ils comprennent notre lutte; qu'ils ne nous tireraient pas dans le dos mais au contraire tâcheraient de nous aider; que l'arrêt de travail les affecterait mais qu'ils étaient prêts à souffrir leur part de sacrifices, qu'ils "tofferaient de leur mieux" et que les ouvriers pourraient continuer d'acheter comme à l'ordinaire.

Que pouvons-nous demander de plus? Rien, si ce n'est qu'ils persévèrent dans cette disposition d'esprit, qu'ils ne se laissent pas influencer par les lanceurs de scandales et qu'ils s'encouragent en pensant que les augmentations que nous allons chercher finiront par aboutir dans leurs caisses enregistreuses.

Le président a répondu qu'il faisait de son mieux pour résoudre le problème!

De l'audace

En lisant les procès-verbaux des assemblées de grosses compagnies comme la Consolidated, on se rend compte jusqu'à quel point les inquiétudes des travailleurs comptent pour peu de choses aux yeux des actionnaires.

Aussi, les travailleurs ne peuvent-ils compter que sur leur syndicat s'ils veulent bénéficier, dans une bien faible mesure, de

la prospérité extraordinaire de la Compagnie. La capacité de payer de la Consolidated est d'une évidence tellement criante qu'on se demande où les gérants trouvent le courage nécessaire pour défendre leur mesquinerie auprès des négociateurs du syndicat. Il leur faut une audace inouïe pour refuser les justes demandes des employés et faire ensuite appel à l'opinion publique pour excuser le travail du dimanche.

De l'audace... ou de la mauvaise foi!

Les hésitations de "l'Écho du St-Maurice"

DROLE DE "ZIG"

Décidément, les journaux de la région sont bien embêtés par les événements qui se déroulent à GRAND'MERE et à SHAWINIGAN depuis quelque temps. Il est presque drôle de les voir danser sur un pied et sur l'autre, essayant vainement de ne pas trop déplaire aux syndiqués, mais réussissant toujours à défendre le point de vue du patron.

Nous avons lu un bien curieux article récemment par un M. GEORGES PARE qui préfère signer ZIG. On le comprend. Quand on se spécialise en aeries, un pseudonyme un peu ridicule convient tout à fait et peut même faire croire au lecteur distrait que les articles de ZIG sont des papiers humoristiques.

Ce genre d'humour, hélas! commence à taper sur les nerfs des honnêtes gens.

Toujours est-il que dans le numéro du 22 juin dernier, M. ZIG s'est cru obligé de donner son point de vue sur l'arrêt de travail à la CONSOLIDATED PAPER Co. C'est son droit: nous sommes en démocratie. (Enfin, "une manière" de démocratie...) C'est donc aussi notre droit de lui dire jusqu'à quel point sa prose nous a paru bête.

Il commence par dire suavement: "Personne n'a encore pu nous donner des explications assez claires sur les circonstances qui ont entouré cet arrêt subit de travail, et cetera..."

M. ZIG, quand un problème est d'importance et qu'on se propose d'en écrire, le moins qu'on puisse faire, c'est de DEMANDER des explications aux parties en cause et, ensuite, d'essayer de porter un jugement serein. Ce n'est pourtant pas malin.

ZIG continue: "Je n'ai d'ailleurs pas la compétence requise pour juger de la valeur des revendications mises en avant par les syndicats dans les circonstances, non plus que sur la validité de leurs griefs."

Très cher ZIG, quand on n'a pas "la compétence, et cetera", il y a une chose très simple à faire: on se la ferme.

Pensez-vous! Se la fermer? M. ZIG n'y songe pas. Il nous assure dans le paragraphe suivant qu'il a déjà fait partie d'un syndicat: "C'est pourquoi j'ose espérer que ma propre expérience me donne au moins le droit d'exprimer, et cetera..."

Un pas en avant, un pas en arrière...

"Je suis convaincu de la nécessité des unions ouvrières," dit ZIG. "Cela ne veut pas dire que toutes les grèves soient nécessaires", s'empresse d'ajouter ZIG.

"In medio veritas!" conclut sagement ZIG. (Dans NOS pages roses du petit Larousse, le proverbe latin se lit toutefois: "In medio stat virtus". Bah! On ne chicanera pas ZIG pour ça!)

"Si, par ailleurs, les patrons..."

Un pas en arrière, un pas en avant...

Pour conclure, ZIG insiste encore sur le fait qu'il a sa carte de compétence. (Quoi?)... en isolation. (Bon!).

Bref, pour résumer en peu de mots un trop long article, M. ZIG est "pour-contre" l'arrêt de travail à la CONSOLIDATED. On a l'impression qu'il est plutôt contre, mais qu'il n'ose pas l'avouer. Genre éditorial de LA PRESSE...

Hélas! les milliers de travailleurs de la région attendent autre chose de leurs journalistes en ces temps difficiles. Ils ne demandent pas qu'on les approuve sans voir; mais au moins qu'on se penche un peu sur leurs problèmes et qu'on essaye de les comprendre.

SI LE GOUVERNEMENT VOULAIT... LA CLE DU PROBLEME

Une intervention gouvernementale énergique — et elle seule — réglerait vite cette question, (du travail le dimanche) surtout dans la grande industrie. L'audace des prévaricateurs, nous l'avons déjà dit, est faite en grande partie de l'inertie des autorités. Que celle-ci cesse, celle-là tombera presque automatiquement, sans qu'il soit peut-être même besoin de poursuites et de procès.

R.P. ARCHAMBAULT, S.J.

décrire avec enthousiasme la prospérité exceptionnelle de la CONSOLIDATED, M. A. H. Campbell prit la parole pour se plaindre des hausses de salaires accordées par les administrateurs aux employés. D'après cet individu aux idées sociales avancées, "une partie de ces salaires devrait être dévolue aux actionnaires qui ont longtemps patienté pour des dividendes et que l'industrie du papier, à l'instar des

A LEUR CORPS DEFENDANT

L'observation du précepte dominical est mise en péril chez nous. Déjà même on la viole en plus d'une région. D'autres sont menacées du même mal. Et — point essentiel à noter — ce n'est pas volontairement, mais à leur corps défendant, parce qu'on les y force, parce que leurs patrons l'exigent que, dans presque tous les cas, nos ouvriers, car il s'agit d'eux principalement, commettent cette faute.

R.P. ARCHAMBAULT, S.J.

chemins de fer, paie actuellement les plus hauts salaires au Canada".

Enfin, M. Campbell proposa qu'on mette un frein à cette énorme augmentation des salaires.

L'attitude de M. Foss sur le travail du dimanche

Il est bien évident que M. FOSS, gérant de l'ALUMINUM COMPANY ne veut rien entendre en ce qui concerne le travail du dimanche. Peu lui importe l'aspect moral de la question comme peu lui importe la loi.

Pour illustrer l'attitude de M. FOSS, voici un extrait du mémoire des négociations tenues à GRAND'MERE, le 3 mai dernier. La discussion était alors engagée entre MM. FOSS, FRECHETTE et McMULLEN de la Compagnie et MM. LESSARD, CORMIER et BOURBEAU du Syndicat.

M. FOSS:

Vous savez que la direction fait tout en son possible pour éliminer le travail du dimanche. Je dois vous faire remarquer que Ricard a été invité à assister au comité du jeudi où les surintendants discutent de la liste des travaux du dimanche. Il a abandonné d'y assister; nous avons considéré qu'il était satisfait des travaux. Nous devons considérer qu'il est très difficile d'opérer un vieux moulin comme le nôtre.

Nous avons apporté comme amendement, que les opérations du moulin soient considérées comme continues à la discrétion du gérant. Nous voulons avoir ce privilège au cas où une panne arriverait, un feu, une grève de chemin de fer ou autres raisons majeures. Nous voulons opérer le dimanche dans des cas convenables afin de répondre aux exigences des acheteurs de papier. Ceci nous permettrait que l'on soit sur le même pied d'égalité que la C.I.P. à qui la F.A.T. a permis; elle a permis également dans d'autres

moulins de la province de Québec de produire le dimanche dans des cas d'urgence."

M. CORMIER:

"Cette entente est-elle mentionnée dans la convention?"

M. FRECHETTE:

"Non".

M. CORMIER:

"Même cette entente convenue en dehors de la convention vient en contrevention de la loi."

M. FOSS:

"L'idée de cette proposition nous permettrait d'être sur un même degré de compétition que les autres moulins de papier. Cette entente est convenue ailleurs dans la province de Québec. Pourquoi la F.A.T. a donné suite à cette entente et que nous n'aurions de vous dans les moulins syndiqués la même entente."

M. McMULLEN:

"En arrêtant le dimanche plusieurs employés perdent du salaire, nous payons temps et demi."

M. FOSS:

"Votre réponse sur cette demande va sûrement alder à vous accorder une augmentation de salaire qui donnerait satisfaction."

M. BOURBEAU:

"La réserve de papier comment est-elle?"

M. FOSS:

"La réserve est de 35 jours de papier à l'avance présentement, elle était de 40 jours auparavant. C'est les chiffres publiés par l'Association des industries du papier du Québec."

APRES-MIDI LE 3 MAI

M. LESSARD:

Sur la proposition faite de la compagnie au sujet des opérations continues, nous n'avons pas changé d'attitude. Nous ne pouvons accepter une entente semblable. Quant à la réparation nous cherchons par tous les moyens possibles à la diminuer le plus possible. Nous étions au courant des ententes des Unions internationales et la Ligue de l'observance du dimanche va prendre tous les moyens disponibles afin que la loi soit respectée. Nous ne devons pas changer d'attitude mais au contraire aider cette ligue à faire observer la loi de l'observance du dimanche et à marcher avec elle.

Dans une enquête faite en 1926, il est mentionné que la réparation le dimanche dans les moulins de papier était contre la loi.

M. FOSS:

"Comment se fait-il que la loi de l'Aluminium, C.I.L., Chemicals de produire 7 jours comparativement au Papier? Ce n'est pas "fair" d'agir ainsi. Nous voulons le même traitement que les autres. Nous voulons produire en certains cas spéciaux. Je ne comprends pas comment on peut punir les employés d'un moulin syndiqués, comparativement à



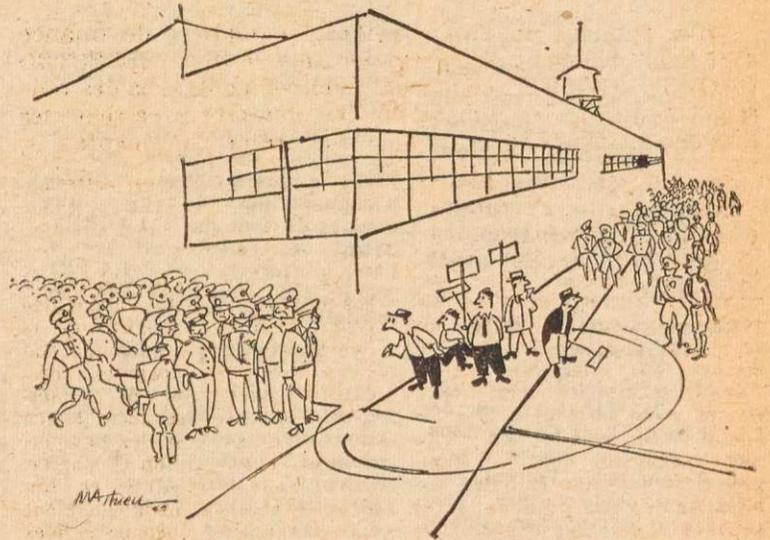
Edition de la Mauricie est imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Rédacteur:

JACQUES HEBERT

A LA LAURENTIDE



Plus besoin de faire de piquetage, la police provinciale s'en charge.

L'Alcan Co. n'a pas réussi à tuer le syndicat

L'ALUMINUM COMPANY nous a donné un bel exemple des manoeuvres dont est capable une compagnie qui veut tuer un syndicat. Dès qu'elle a eu vent que ses offres post-arbitrales allaient être refusées par les syndiqués, elle a donné le mot d'ordre à son armée de contremaîtres: démoraliser les employés, leur faire croire à tout prix qu'un refus de l'offre de la compagnie était l'équivalent d'un vote de grève et, bien entendu, faire miroiter le \$150 de rétroactivité dans l'espoir que les employés oublierait quelques petites clauses importantes du contrat proposé.

Comme on sait, le patron doit discuter ses offres avec les officiers du syndicat et non avec les syndiqués individuellement. Mais l'ALUMINUM se moque des règles du jeu et ne recule devant aucun moyen pour influencer ses employés dans le sens de ses intérêts. Heureusement l'esprit syndical est bien vivant chez les employés de l'ALUMINUM et lors de l'assemblée du 5 juillet on a vu que les officiers du syndicat avaient la confiance des employés.

Malgré le travail intensif des officiers de la compagnie et surtout des contremaîtres, l'offre trompeuse de l'ALUMINUM a été refusée par la majorité.

La compagnie ne se compte pas pour battue et elle continue son travail antisyndical; elle fera sans doute quelques petites concessions dans le but de faire avaler les clauses essentielles sur lesquelles elle ne veut pas céder; elle essaiera encore de tuer le syndicat.

Mais la volonté des syndiqués s'est exprimée et il est maintenant clair pour la compagnie (comme si ce ne l'était depuis le début des négociations!) qu'ils ne veulent plus être à sa merci. C'est dire que la clause sur les droits de la grève sera toujours inacceptable, comme celles des griefs et de l'ancienneté. La compagnie voudrait que les travailleurs s'en remettent au bon jugement des patrons en ces matières. C'est beaucoup trop demander à des employés qui savent par expérience que les intérêts de l'ALUMINUM passent toujours avant les leurs.

Le temps du paternalisme patronal est révolu mais les autorités de la compagnie ne s'en rendent malheureusement pas compte. Cependant si elles étaient renseignées par d'autres que les quelques "Yes-men" qui veulent s'attirer leurs bonnes grâces, elles sauraient que les employés de l'ALUMINUM sont décidés de faire respecter leur syndicat et leurs justes revendications syndicales.

d'autres qui ont accepté cette entente.

La raison motivée à cette demande de la part des autres provinces nous forcent à demander l'équité au sujet de cette demande."

M. LESSARD:

"Justement par l'intermédiaire de cette ligue nous allons demander à ce que l'équité soit rétablie au sujet du travail du dimanche. Je me permets de vous faire remarquer qu'au sujet de vos comparaisons vous incluez

vos moulins de papier et que vous comparez avec d'autres manufactures qui font seulement de la pulpe. Ce n'est pas juste, il faudrait comparer avec des compagnies identiques à la vôtre qui fabriquent les mêmes choses que vous."

M. LESSARD:

"Les demandes de papier sont toujours de plus en plus considérables et l'industrie du papier n'est pas en danger. Nous ne pouvons permettre cette production du dimanche telle que demandée."

D'où vient la loi du dimanche

Si la loi du dimanche était une fantaisie du gouvernement de Québec ou même une loi propre à l'Eglise catholique, on pourrait peut-être admettre que les grosses compagnies étrangères la comprennent mal et qu'elles répugnent à s'y soumettre de bon gré.

Mais cette loi, quant à son principe, remonte à la création du monde tel que nous l'enseigne la bible de tous les chrétiens, elle a été dictée par JEHOVA à MOISE en termes clairs: "Souviens-toi de mon sabbat pour le sanctifier. Tu travailleras six jours et feras ton oeuvre mais le septième jour est le repos de l'Eternel de Dieu." (Ex. XX, 8).

Plus tard, quand l'Eglise nouvelle substitua le dimanche au sabbat des Juifs, elle ne changeait rien au précepte. Et depuis l'Eglise n'a cessé de définir les oeuvres permises le dimanche et les obligations des chrétiens, tandis que la plupart des Etats du monde promulgaient les lois précises contre le travail du dimanche.

Il peut paraître puéril de rappeler ici l'origine divine de la loi du repos du dimanche, mais par contre, l'attitude de la CONSOLIDATED PAPER à l'égard de cette loi nous indique jusqu'à quel point il est urgent de rappeler les notions les plus élémentaires.

D'ailleurs, même un patron non-catholique, un patron athée, s'il ne veut pas tenir compte des croyances de ses employés est obligé d'admettre que le repos du dimanche est une nécessité sociale, un besoin normal pour tous les hommes de la terre.

Alors, dans l'unique but de produire un peu plus, la CONSOLIDATED PAPER veut bousculer l'ordre établi, forcer des ouvriers à travailler sept jours par semaine sans égard pour leur vie familiale, les empêcher de sanctifier le jour du Seigneur... Mesieurs les patrons, "don't look now" mais votre échelle des valeurs est posée la tête en bas.

Nous sommes écoeurés du 'Nouvelliste'

On dirait vraiment que LE NOUVELLISTE prend plaisir à se moquer de la population de SHAWINIGAN et de GRAND'MERE. Pourtant, cette population lui fournit un grand nombre d'annonceurs et, malheureusement beaucoup trop de lecteurs. Si ces messieurs du NOUVELLISTE étaient simplement de bons hommes d'affaire, ils s'arrangeraient pour ne pas trop indisposer une clientèle aussi intéressante.

SOMMES-NOUS DES POISSONS ?

"Bah! semblent-ils dire, les gens de SHAWINIGAN et de GRAND'MERE sont des poissons et même si on se moque d'eux, ils achèteront notre journal..."

Cela n'est peut-être pas aussi sûr que vous le croyez messieurs les colporteurs de fausses nouvelles. Et s'il y a longtemps que votre population est dégoûtée de votre feuille de chou, vous êtes en train de dépasser toutes les bornes.

A SHAWINIGAN et à GRAND'MERE, il se passe des choses qui vous agacent parce qu'elles agacent un gouvernement devant lequel vous vous êtes aplatis et parce qu'elles agacent des Compagnies dont vous êtes les vils serviteurs.

Mais pourtant, un journal digne de ce nom ne devrait-il pas défendre les intérêts d'une large part de ses lecteurs qui sont fatigués d'être bafoués et qui enfin se lèvent pour réclamer qu'on les traite comme des êtres humains? Oui, sans doute. Mais nous ne croyons pas aux miracles et nous ne vous en demandons pas tant.

SOYEZ HONNETES

Nous vous demandons seulement d'être honnêtes et de rapporter honnêtement les événements qui se déroulent à SHAWINIGAN et à GRAND'MERE. Donnez le point de vue des Compagnies mais cessez d'étouffer la voix des travailleurs, de tronquer les communiqués des syndicats et de publier des nouvelles fausses.

Il est notoire que LE NOUVELLISTE est un des journaux les plus mal informés du pays. Quand il ne se passe rien, ça n'a guère d'importance. Cependant, quand des milliers de travailleurs sont engagés dans une lutte qui intéresse non seulement leur bien-être et leur dignité d'homme mais ceux de tous les travailleurs du Québec, un journal mal informé est un danger public.

Si seulement LE NOUVELLISTE était mal informé! Hélas! Combien de fois n'a-t-il pas été évident qu'en plus d'être mal informé, il était mal intentionné?

EXAGERATIONS ET FAUSSETES

Par exemple, dans le conflit à LA LAURENTIDE PAPER de GRAND'MERE, ce qui a semblé intéresser LE NOUVELLISTE beaucoup plus que les justes revendications des ouvriers, ce fut l'arrestation de Michel CHARTRAND. On a fait un effort visible pour grossir les faits et même les chiffres puisque d'après LE NOUVELLISTE, le juge LEON GIRARD aurait fixé un cautionnement de \$950.00, alors que le montant réel est de \$150.

00. On donne l'impression que CHARTRAND a été arrêté à l'intérieur de l'usine alors que ce fut à l'extérieur. Enfin, on oublie de mentionner que le gérant de la LAURENTIDE, M. FOSS, passait et repassait devant le groupe d'ouvriers réunis, ce qui ne pouvait que provoquer des hommes qui causaient paisiblement.

Par contre, LE NOUVELLISTE publie allégrement que M. FOSS a offert "une moyenne d'augmentation de 25% aux équipes de nuit de la LAURENTIDE". La vérité, c'est que M. FOSS a offert 25% SUR LA PRIME de nuit, c'est-à-dire une augmentation \$0.01...

LE VIEUX TRUC

Mais la vérité intéresse-t-elle LE NOUVELLISTE? "Si nous faisons une erreur, nous nous rétractons!" protestent les insignifiants gratte-papier des TROIS-RIVIERES. Oui, bien sûr! On publie en évidence une fausseté, qui, comme par hasard, donne toujours le beau rôle aux employeurs et le lendemain on publie une minuscule mise au point qui passera inaperçue. Le truc est vieux comme le journalisme... jaune.

Ce qui n'empêche pas un nommé DESROCHES du NOUVELLISTE de déclarer froidement à un officier des Syndicats: "Si nous ne publions pas vos communiqués en entier, c'est que nous ne voulons pas tromper le public: nous sommes un journal d'information."

Laissez-nous rire!

LE PUBLIC EST TROMPE

Vous ne vous gênez pas de tromper votre public quand vous lui affirmez qu'il y avait "plus d'une centaine" de personnes aux deux assemblées des employés de l'ALUMINIUM du 3 juillet. La vérité, c'est qu'à l'assemblée de 8 heures, il y avait plus de 480 personnes et à celle

de minuit plus de 140, ce qui fait un total de plus de 620 personnes. Evidemment, 620, c'est "plus d'une centaine" et on ne peut pas dire que vous ayez menti. On peut toujours le penser.

Mais quand vous dites que l'assemblée a accepté les offres de l'ALUMINIUM alors qu'en réalité elle les a refusées, vous trompez carrément le public.

Quand vous dites que la DUPONT a offert trois semaines de vacances à ses employés et que vous ne dites pas que c'est au bout de 15 ans de service, vous trompez encore votre public.

LE PREMIER A TRAHIR

Nous pourrions accumuler les exemples, mais ce serait bien inutile: la réputation du NOUVELLISTE est faite depuis longtemps à SHAWINIGAN, à GRAND'MERE et ailleurs. Pour tous les honnêtes gens de la région, votre feuille de chou est le porte-parole de ceux qui veulent écraser les travailleurs canadiens-français, le haut parleur grinçant qui répète sans comprendre les directives anti-syndicales du gouvernement, le phonographe sur lequel tourne toujours les mêmes disques fournis par les grandes compagnies.

La population qui vous procure de si intéressants revenus se rappellera que dans un temps où elle avait besoin de la sympathie de la presse, le NOUVELLISTE a été le premier à la trahir.

Et soyez assurés, messieurs les gratte-papiers des Trois-Rivières, de notre écoeurément le plus total.

N.D.L.R. — Au cas où elle songerait à nous la demander, nous accordons tout de suite au NOUVELLISTE la permission de reproduire cet article.

Pourquoi les compagnies s'établissent chez nous

LA CONSOLIDATED PAPER, comme les autres compagnies, n'est pas venue s'établir dans notre province et dans notre région pour nos beaux yeux. Elle avait d'excellentes raisons de le faire: proximité des réserves de bois, électricité bon marché, gouvernement anti-ouvrier, main-d'oeuvre docile et peu exigeante.

Ces conditions exceptionnelles restent les mêmes sauf une: la main-d'oeuvre est moins docile et un peu plus exigeante. Les travailleurs de la région ont enfin pris conscience de leur dignité et ils exigent non pas la lune mais des conditions de travail plus humaines, des salaires raisonnables, un minimum de sécurité et le respect de leur repos dominical.

SI LA CONSOLIDATED ETAIT REALISTE

Sur ce dernier point, en particulier, les employés de LA CONSOLIDATED seront inflexibles. Si la compagnie ne veut pas respecter la religion de ses employés et leurs droits humains les plus élémentaires, elle n'a qu'à aller voir ailleurs si les autorités religieuses et civiles sont plus conciliantes.

Les gérants de LA CONSOLIDATED n'iront pas voir ailleurs car ils savent fort bien jusqu'à quel point leur industrie est favorisée par les conditions énumérées plus haut. Où trouver si près des centres de si intéressantes réserves de bois? Où trouver de l'électricité à si bon compte? Et où, surtout, trouver un gouvernement plus avachi?

Si LA CONSOLIDATED était plus réaliste, elle s'empresserait de fermer ses portes le dimanche et se trouverait encore chanceuse d'être dans une région où les grandes compagnies sont aussi favorisées.

Pourquoi l'ouvrier doit réclamer ses dimanches

Pour les patrons de l'industrie du papier, tous les prétextes semblent bons quand il s'agit de faire travailler les employés le dimanche.

Cette attitude entraîne plusieurs désordres dont le plus sérieux est sans contredit qu'elle interdit, à toute fin pratique, la sanctification du dimanche. Les compagnies protestent et affirment que le travail du dimanche n'empêche pas les employés d'accomplir leurs devoirs religieux. En principe, les employés peuvent s'absenter pour aller à la messe, mais en pratique, ils n'osent le faire de peur d'être mal considérés par la compagnie.

Par ailleurs, il est évident que le travail du dimanche brise la vie familiale en empêchant l'ouvrier de vivre avec sa famille au cours de cette journée qui est celle du repos pour tout le monde.

Si la situation se prolonge (et on nous assure qu'à LA CONSOLIDATED, des ouvriers travaillent jusqu'à 30 dimanches par année), le père risque de perdre son autorité paternelle. Il n'a plus de contact avec ses enfants, il ne peut surveiller leur éducation de près, il néglige leur formation, bref il devient un étranger pour sa propre famille et compromet non seulement son autorité mais l'unité familiale.

Le dimanche, c'est la journée du père. Bien souvent, c'est le seul jour où il préside le repas du midi, qui groupe la famille entière. Le dimanche, il s'affirme comme le chef. Le dimanche, il peut dire à ses enfants des choses qu'il ne dirait pas un autre jour.

Le dimanche, c'est aussi la journée sociale. Le jour où l'on aime causer avec les voisins, visiter les parents, discuter avec les amis, faire un pique-nique, un voyage. A tel point qu'on peut affirmer qu'en plus de miner l'esprit familial, le travail du dimanche risque de disloquer la société, de briser les liens qui doivent unir les habitants d'un même quartier, d'une même ville.

Le danger est grand mais il n'est pas de nature à inquiéter les patrons de LA CONSOLIDATED. Seule la volonté des travailleurs de Shawinigan peut mettre un terme à une situation que les moulins à papier maintiennent sans raison valable depuis le jour où ils se sont établis en notre province.

Il y a assez longtemps que ça dure

Le travail du dimanche est pour les fabricants une tradition qui remonte à l'origine même de leur industrie.

Au Canada, cette tradition coupable a toujours soulevé l'indignation du clergé et de ceux pour qui la justice sociale a un sens. Le plus étonnant c'est que toutes les lettres des évêques et les occasionnelles interventions des gouvernements n'ont pas réussi à briser cette tradition. On peut relire un texte écrit par Mgr Lapointe en 1914 et on a nettement l'impression qu'il a été écrit cette année même. Par exemple, cette déclaration laconique faite il y a QUARANTE ANS:

"La loi qui prescrit le repos dominical est systématiquement violée dans la province de Québec. Dans une dizaine de villes industrielles, chaque dimanche, — je ne dis pas les jours de fête d'obligation, cela va de soi — chaque dimanche, on peut entendre comme les autres jours de la semaine, la sirène de nos usines appelant au travail des centaines d'ouvriers, des ouvriers catholiques et canadiens-français. A Donnacona, à Grand'Mère, à La Tuque, à Jonquières, pour ne parler que de quelques endroits, vous pourriez voir, à l'heure des offices religieux, la population se diviser en deux groupes: d'un côté les femmes, les enfants et quelques hommes libres se rendant, en habits de fête, à l'église; de l'autre, des ouvriers en grand nombre, pères de famille, jeunes gens, revêtus de la salopette, se dirigeant, tête baissée, humiliés, honteux, vers l'usine."

"Des milliers d'ouvriers sont courbés par une terrible nécessité, sous le joug très dur et très lourd du travail manuel du jour et de la nuit, sept jours sur sept; ils n'ont pas, comme nous, la liberté de réparer leurs forces épuisées par un suffisant et légitime repos au sein de la famille; ils n'ont pas la douce consolation d'entendre de la bouche de leur prêtre, chaque dimanche, la parole qui relève et qui reconforte. Ils sont sur un pied d'exception; tous leurs concitoyens sont libres de s'occuper de leur âme; eux pas."

Ce texte qui date de 1914, il aurait pu être écrit aujourd'hui même à Grand'Mère ou à Shawinigan. Dans l'ensemble, les conditions ouvrières se sont améliorées sensiblement en ces dernières années, mais sur certains points, quelques industries sont encore à l'âge de pierre. Exemple: LA CONSOLIDATED PAPER et le travail du dimanche.